

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix sept, le 16 novembre, à 17 heures 45, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni « Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE ».

Sous la Présidence de Mme Marie-Agnès LINGUET,

Date de la convocation du Bureau : 09/11/2017

ÉTAIENT PRESENTS :

CHANTEAU : M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : M. Christian DUMAS

MARDIE : M. Christian THOMAS

ORLEANS : M. Philippe LELOUP

ORMES : M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOU : Mme Michèle BLANLUET

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER

ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Béatrice

BARRUEL, M. François LAGARDE, Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET, Mme Aude

DE QUATREBARBES, M. Serge GROUARD, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

M. Jacques MARTINET remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 34
Nombre de délégués en exercice 34
Quorum 18

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01) Habitat-Logement – Commune d'Orléans - Les Terrasses de la Fontaine – Transformation d'agrément PSLA en agrément PLS de 30 logements sociaux collectifs – Retrait d'agrément PSLA et octroi d'agrément PLS au groupe SNI

Le bureau a décidé :

- d'approuver le retrait d'octroi des 30 agréments PSLA délivrés au titre de l'Etat pour les 30 logements collectifs, situés rue Annette Brunet à Orléans,
- d'approuver l'octroi de 30 agréments PLS délivrés au titre de l'Etat en reclassement des 30 agréments PSLA, situés rue Annette Brunet à Orléans,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions relatives à l'annulation et la transformation de cette opération.

AT 02) Habitat-Logement – Commune d'Ingré - ZAC Les Jardins du Bourg 3, 9, 11 et 15 rue des Sureaux – Transformation d'agrément PSLA en agrément PLS de 4 logements sociaux individuels – Retrait d'agrément PSLA et octroi d'agrément PLS à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin

Le bureau a décidé :

- d'approuver le retrait d'octroi des 4 agréments PSLA délivrés au titre de l'Etat pour les 4 logements individuels, situés rue des Sureaux à Ingré,
- d'approuver l'octroi de 4 agréments PLS délivrés au titre de l'Etat en remplacement des 4 agréments PSLA, situés aux 3, 9, 11 et 15 rue des Sureaux à Ingré,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions relatives à l'annulation et la transformation de ces logements.

RESSOURCES

RESS 01) Ressources humaines - Convention particulière prise en application de la convention cadre de mutualisation - Approbation d'un avenant

Le bureau a décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention particulière prise en application de la convention cadre de mutualisation passée entre Orléans Métropole et la commune de Saint-Cyr-en-Val ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention particulière.

RESS 02) Finances - Ligne de trésorerie- Contrat à passer avec la Banque Postale - Approbation

Le bureau a décidé :

- d'approuver le contrat à passer avec la Banque Postale, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 40 000 000 €, dont les caractéristiques sont exposées ci-dessus et destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie,
- d'autoriser Monsieur le Président d'Orléans Métropole ou Monsieur le Vice-président délégué à signer le contrat.

Fait à Orléans, le **23 NOV. 2017**

Le Président d'Orléans Métropole



Olivier CARRÉ



**AFFICHAGE LEGAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ
AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Étape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.